

## **Procès-Verbal du Comité Social et Economique Central du 30 janvier 2020**

### **Ordre du jour :**

1. Information sur les attributions, le fonctionnement et les moyens du CSE Central et des Commissions centrales
2. Désignation des membres du bureau du CSE Central
3. Désignation des membres de la commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail du CSE
4. Désignation des membres de la commission Logement
5. Désignation des membres de la commission Formation professionnelle
6. Désignation des membres de la commission Egalité professionnelle
7. Information sur la mise à jour de la Base de Données Economiques et Sociales (BDES)
8. Information sur le projet de règlement intérieur du CSE central
9. Fixation du calendrier des réunions 2020 du CSE Central et des Commissions
10. Questions diverses

### **Présents :**

**Siège Ugecam R-A** : Mme GIRE-METZER Directrice Générale par intérim et Directrice Comptable et Financière de l'UGECAM Rhône-Alpes, Mme BECHT Responsable Régionale RH, Mme FRICOT Responsable RH

**Délégués syndicaux centraux** : Mme GRANGY (CGT - Rhône)

**Représentants syndicaux au CSE Central** : M. ROCHAND (CGT- Rhône)

**Membres titulaires collège employé** : M. BONNET (CGT Rhône), Mme CHRISTOPHE (CGT Rhône), M. CLAVE (CFTC Drôme), Mme KHATRA (CGT Rhône), Mme MARTINEZ (CGT Rhône), Mme MILLE (CGT Drôme), M. PEYRON (CGT Rhône), Mme ROULLET (CGT Isère), M. SANTIAGO (CGT Isère), Mme VALLAT (CGT Rhône),

**Membres titulaires collège cadre** : M. BLANC (CFTC Savoie), Mme GIROUSSE (CGT Rhône),

**Membre suppléant** : Mme REVEYRAND (CGT Rhône) en remplacement de Mme GARGOUA (CGT Savoie)

**Assistante de gestion du CE SSR Val Rosay** : Mme MAYOLLE

**Mme GIRE-METZGER** se présente en tant que Directrice Générale par intérim de l'Ugécam Rhône-Alpes suite au départ Mme DEMARET, qui a cessé ces fonctions le 17 janvier 2020 et jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur Mr BROILLIARD le 17 février 2020. **Mme GIRE-METZGER** assure ce jour la présidence du CSE Central.

Avant de commencer l'ordre du jour, la directrice demande aux élus s'ils ont des questions diverses à voir à la fin de la réunion. **M. BONNET** souhaite évoquer les retards de paie notamment sur janvier pour les salariés en vacation au sein de l'Ugécam dans divers établissements qui a pour conséquence un départ des salariés concernés par ce type de contrat.

**Mme GRANGY** souligne un point sur les non-remboursements de frais aux salariés.

**Mme GRANGY** souhaite faire un point sur les recrutements.

**Mme GIRE-METZGER** demande aux élus un tour de table pour permettre à chacun de se présenter : **Mme REVEYRAND** membre suppléant CGT, aide-soignante au Val Rosay, **Mme MARTINEZ** membre titulaire CGT à la Maisonnée de Francheville, **Mme CHRISTOPHE** membre titulaire CGT à la Maisonnée, **Mme VALLAT** membre titulaire CGT à la Maisonnée, **Mme GRANGY** déléguée syndicale CGT à l'Ugécam Rhône-Alpes, **Mme ROULLET** éducatrice à l'IME les Sources et membre titulaire CGT de l'Isère, **M. SANTIAGO ASE** à l'IME les Sources et membre titulaire CGT de l'Isère, **Mme KHATRA** coordinatrice des services généraux à la MAS Violette Germain et membre titulaire CGT, **M. BONNET** élu CGT au CSE Rhône et rééducateur au Val Rosay, **Mme MILLE** membre titulaire CGT et AS au Plovier, **M. CLAVE** membre titulaire CFTC et animateur d'équipe au Plovier, **Mr BLANC**, membre titulaire CFTC au CSE Savoie et Responsable économique, **Mr ROCHAND** représentant syndical CGT et comptable au Siège, **Mr PEYRON** membre titulaire CGT au Val Rosay, **Mme MAYOLLE** assistante de gestion au CSE Rhône, **Mme GIROUSSE** élue CGT collègue cadre à l'Institut de formation à la Maisonnée de Francheville, **Mme FRICOT** responsable RH à l'Ugécam et **Mme BECHT** Responsable Régional RH au Siège.

#### 1) Information sur les attributions, le fonctionnement et les moyens du CSE Central et des Commissions centrales

(05 :40) **Mme FRICOT** présente cette réunion comme lancement du CSE Central qui va permettre de voir les points nécessaires pour cadrer le fonctionnement de cette instance. Ce cadrage résultera aussi du Règlement Intérieur du CSE Central qui est à l'ordre du jour en point 8. Chaque CSE et le CSE Central doivent être dotés d'un Règlement Intérieur, explique **Mme FRICOT** qui souhaite logiquement une base commune pour ces documents, mais bien un vote par instance.

**Mme FRICOT** revient sur le rôle du CSE Central. Le CSE Central intervient sur les mêmes champs que les CSE, à savoir la partie Economique et Gestion de l'entreprise, également la partie Sociale. Au sein de chaque CSE de département, les élus ont désigné les 13 membres titulaires et les 13 membres suppléants du CSE Central. **Mme FRICOT** souligne un point nouveau au CSE : seuls les titulaires

siègent aux réunions ou les suppléants s'ils remplacent un titulaire absent. Par ailleurs des représentants syndicaux des organisations syndicales représentatives au niveau régional, soit la CGT et CFE CGC, siègent aussi au CSE Central. Dans d'autres CSE il peut y avoir jusqu'à 3 OS (Organisation Syndicale) représentatives. Le CSE Central compte aussi des Délégués Syndicaux Centraux issus des 2 OS représentatives.

**Mme FRICOT** rappelle les règles de représentation : les membres titulaires ont une voix délibérative, ils votent lorsque l'instance est consultée, en revanche les Représentants et Délégués Syndicaux Centraux ont une voix consultative leur permettant de s'exprimer mais ne participent pas aux votes.

**Mme FRICOT** expose les 3 domaines sur lesquels cette instance est consultée : les orientations stratégiques avec une obligation de consultation tous les 3 ans, la situation économique et financière de l'Ugécam Rhône-Alpes avec une consultation annuelle et la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi, puis l'ensemble des projets pouvant impacter l'Ugécam et nécessitant parfois une double consultation en CSE et CSE Central.

La direction a convenu avec les partenaires sociaux de mettre en place les commissions au niveau central, continue **Mme FRICOT**, même s'il existera aussi au niveau du Rhône une Commission CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail). Par conséquent, le CSE Central établit 4 commissions : CSSCT, logement, formation professionnelle et égalité professionnelle. Chacune sera présidée par un représentant de la direction régionale des Ressources Humaines, soit **Mme BECHT** ou **Mme FRICOT**, et composée de 4 membres élus parmi les représentants du personnel, selon un vote à la majorité des présents. Un calendrier sera prévu avec 4 réunions par an, **Mme FRICOT** par facilité d'organisation, propose de les accoler aux réunions du CSE Central.

## 2) Désignation des membres du bureau du CSE Central

(13 :00) Avant la désignation, **Mme FRICOT** propose de **rappeler** les rôles du secrétaire et du trésorier. Le secrétaire a pour rôle d'administrer le CSE Central et a un rôle important dans la définition de l'ordre du jour. **Mme FRICOT** invite le futur secrétaire à voir avec elle les modalités de communication. Hormis à cette première réunion, l'ordre du jour doit être conjointement signé par le secrétaire du CSE Central et son président, soit le directeur général. Le secrétaire est aussi garant des PV des réunions de CSE Centraux, dont la rédaction est déléguée à l'assistante de gestion du CSE Rhône. Il doit collecter les modifications éventuelles des élus et transmettre le PV à l'employeur dans les 15 jours suivant la réunion, pour une approbation à la séance suivante.

Le Trésorier, quant à lui, est en charge de la tenue et des arrêtés annuels des comptes, en lien avec un cabinet d'experts-comptables le cas échéant.

Les membres du bureau n'ont pas de crédit d'heures propre.

Les élus vont désigner un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier et un trésorier adjoint, soit 4 votes.

Tous les élus valident le vote à main levée pour procéder à l'ensemble des désignations.

**Mme FRICOT** invite les élus à transmettre leurs candidatures. **Mme GRANGY**, au nom des élus CGT, propose **Mme ROULLET** en tant que secrétaire, **Mme MILLE** comme secrétaire adjointe, **Mr PEYRON** comme trésorier et **Mme CHRISTOPHE** pour le rôle de trésorière adjointe.

Aucune autre candidature n'est proposée par les élus.

(18 :44) Les élus votent favorablement à l'unanimité, soit 13 votes « POUR » pour chacune des candidatures proposées.

### 3) Désignation des membres de la commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail du CSE

(19 :55) Le CSSCT Central prépare les réunions du CSE Central sur les sujets ayant trait aux conditions de travail, et peut donner son avis sur ces points : durée du travail, éventuellement analyse des accidents de travail, formations PRAP en lien avec la commission Formation, présente **Mme FRICOT**. C'est la seule commission pour laquelle les membres bénéficient d'un crédit d'heures mensuel de 8h. **Mme GRANGY** insiste sur l'importance de cette commission, d'autant plus que 3 CSE ne sont pas dotés de cette commission à leur niveau. Cette commission devra impérativement se réunir en amont de chaque CSE Central. Selon le code du travail un point sur le CSSCT doit être fait 4 fois par an, cela impliquera par conséquent, d'être à l'ordre du jour à chaque réunion de CSE Central. Les élus auront aussi des remarques concernant cette commission au niveau du règlement intérieur, prévient **Mme GRANGY**.

La CGT présente des candidatures avec des représentants issus de chaque CSE afin de couvrir l'ensemble de l'Ugécam Rhône-Alpes, précise **Mme GRANGY**.

**Mme GRANGY** propose les candidatures suivantes : Mme RAGAIN élue suppléante du CSE Rhône au Val Rosay, **Mme MILLE** élue titulaire du CSE de la Drôme, M. GUINOIS élu suppléant du CSE de la Savoie à Tresserve et Mme DUTTO élue suppléante du CSE de l'Isère à l'IME les Sources, soit 3 suppléants et un titulaire. Mme RAGAIN a la formation PRAP et a déjà commencé à dispenser des formations dans le Rhône, ajoute **Mme GRANGY**. **Mme FRICOT** demande si Mme RAGAIN fait partie du CSSCT du Rhône. **Mme GRANGY** répond par la négative.

Les élus approuvent à l'unanimité ces 4 candidatures, soit 13 votes « pour ».

### 4) Désignation des membres de la commission Logement

(25 :53) La commission logement était préalablement gérée par les CE des établissements, **Mme FRICOT** expose la volonté de l'Ugécam d'être plus présent sur ce sujet tout en restant dans la continuité de l'existant. Cette commission a pour but de faciliter l'accès au logement, soit par l'achat, soit la location ou

éventuellement de l'aide aux travaux. Pour cette dernière aide, **M. PEYRON** signale qu'elle n'a pas été proposée par l'organisme de façon récurrente. L'organisme actuel est un regroupement nommé Action Logement, précise **M. PEYRON**.

**Mme GRANGY** propose comme candidatures : **M. PEYRON** titulaire au Val Rosay, **Mme VALLAT** titulaire à la Maisonnée, **M. SANTIAGO** titulaire à l'IME les Sources. **M. CLAVE**, titulaire au Plovier propose également sa candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée par les élus.

Les élus ne disposent pas de crédit d'heures, mais le temps passé en réunion de CSE, organisées par l'employeur est bien évidemment considéré comme du temps de travail, précise **Mme FRICOT**.

Les élus approuvent à l'unanimité ces 4 candidatures, soit 13 votes « pour ».

#### 5) Désignation des membres de la commission Formation professionnelle

(29 :25) Cette commission va être chargée de préparer la question de la Formation Professionnelle pour le CSE Central. Tous les ans un plan de formation régional est présenté au CSE Central donnant les grandes orientations, explique **Mme FRICOT**. Par ailleurs la commission peut être un relai pour les salariés par rapport à leurs projets et les moyens de financement souvent compliqués au sein de l'Ugécam. Cette commission a aussi un rôle propre concernant les problèmes d'accès à l'emploi pour les jeunes et pour les travailleurs handicapés, ajoute **Mme FRICOT**.

**Mme GRANGY** propose les candidatures suivantes : **Mme ROULLET** titulaire de l'IME les Sources, **Mme MARTINEZ** titulaire de la Maisonnée, **Mme GIROUSSE** titulaire de l'Institut de formation de la Maisonnée et **Mme REVEYRAND** suppléante du Val Rosay.

**M. BLANC**, titulaire de Tresserve présente aussi sa candidature.

Les élus votent à l'unanimité, soit 13 voix pour **Mme ROULLET**, **Mme MARTINEZ**, **Mme GIROUSSE**, puis 11 voix pour **Mme REVEYRAND** et 2 voix pour **M. BLANC**.

**Mmes ROULLET**, **MARTINEZ**, **GIROUSSE** et **REVEYRAND** sont désignées à cette commission Formation Professionnelle.

#### 6) Désignation des membres de la commission Egalité professionnelle

(33 :25) Cette commission examine les indicateurs permettant d'assurer les égalités notamment Homme/Femme, une mission relative à la diversité de manière générale, expose **Mme FRICOT**.

**Mme GRANGY** propose les candidatures suivantes : **M. BONNET**, **Mme CHRISTOPHE**, **Mme GARGOUA**.

**M. BLANC** présente aussi sa candidature.

Les élus élisent à l'unanimité, soit 13 voix « POUR » pour ces 4 candidatures.

## 7) Information sur la mise à jour de la Base de Données Economiques et Sociales (BDES)

(35 :30) Cette information a déjà été transmise en CSE départementaux, signale **Mme FRICOT**. Ce point vise juste à rappeler la forme de la BDES à l'Ugécam. Un certain nombre de données et d'indicateurs sont déposés sur cette bibliothèque accessible aux élus qui bénéficient ainsi des informations économiques, financières ou sociales. Elle est mise en place depuis quelques années sous la forme d'un lecteur réseau, identifié BDES. La liste des élus ayant accès a été récemment mise à jour. Pour l'instant la base de documents est peu étoffée, mais **Mme FRICOT** précise son enrichissement en informations au fur et à mesure. Cette bibliothèque devrait permettre de limiter les impressions papier, comme pour les rapports annuels, bilans sociaux, qui seront déposés sur la BDES.

**Mme GRANGY** demande à **Mme FRICOT** la confirmation de la mise à jour de cette base de données. **Mme FRICOT** rappelle que cette base sera régulièrement alimentée. Bien entendu, les informations accessibles dans la BDES sont confidentielles et ne doivent ni être distribuées, ni être affichées, ni même imprimées sur l'imprimante collective. Ces données sont régies par les règles de confidentialité et de respect de la protection des données personnelles, souligne **Mme FRICOT**.

Ce lecteur réseau est accessible avec la session informatique personnelle des élus. A la Maisonnée, les élus n'ont pas de compte personnel, signale **Mme VALLAT**. Dans les soins, un compte générique est ouvert, ensuite chaque personne s'identifie personnellement dans le compte OSIRIS pour le suivi des soins. Par contre chaque agent doit avoir reçu une carte personnelle avec un code à 4 chiffres communiqué à la remise de cette carte, vérifie **Mme GIRE-METZER**. Les élues de la Maisonnée assurent n'avoir jamais reçu cette carte. **Mme BECHT** va voir avec le service informatique. Les soignants de la MAS sont aussi concernés, intervient **Mme KHATRA**. Pour Tresserve Arc en Ciel, les soignants n'ont pas eu de carte non plus, ajoute **M. BLANC**. Le Plovier a bien reçu ses cartes, confirme en revanche **Mr CLAVE**.

**Mme GRANGY** demande un accès rapide pour les élus afin de pouvoir consulter les documents de la BDES. Tous les documents sont d'ores et déjà envoyés individuellement lors des convocations aux instances, rappelle **Mme BECHT**, les élus ne sont donc pas privés de ces informations. Certains élus n'ont pas non plus accès à leur boîte mail, comme le témoigne **Mme REVEYRAND** et d'autres signalent de gros problèmes d'accès avec les codes, ajoute **Mme VALLAT**.

#### 8) Information sur le projet de règlement intérieur du CSE central

(44 :00) Globalement la direction souhaite une base du Règlement Intérieur commune pour le CSE Central et les CSE départementaux, souligne **Mme FRICOT**, afin d'uniformiser les règles de fonctionnement et faciliter les éventuelles mises à jour par la suite. Sous les anciennes instances, les CE n'avaient pas forcément de règlement intérieur à jour, rappelle **Mme FRICOT**. Chacun des CSE a déjà reçu un projet de règlement intérieur lors des réunions de lancement de décembre 2019. Les élus étaient en accord avec la majorité du document mais ont soulevé quelques demandes et points d'arbitrage, reprend **Mme FRICOT**. Elle propose aux élus, afin d'éviter des allers et retours multiples, de centraliser les demandes de modifications et de les arbitrer ensuite, afin de permettre une approbation des RI aux prochains CSE départementaux et central pour éviter un nouveau report.

Le CSE doit voter le Règlement Intérieur, puis il est envoyé à l'Inspection du Travail. Ce document est important et obligatoire, rappelle **Mme FRICOT**. Si les élus ont demandé un report, c'est en raison du non-retour sur les questions et points remontés à la direction, réagit **Mme GRANGY**. Effectivement, la direction va donner des réponses, mais actuellement **Mme FRICOT** n'a reçu que les demandes de modifications de la CGT et invite les autres syndicats à transmettre rapidement leurs requêtes éventuelles. La direction va se rapprocher des secrétaires de chaque CSE. Les corrections transmises en bleu par la CGT concernent les remarques vues avec tous les CSE, précise **Mme GRANGY**.

#### 9) Fixation du calendrier des réunions 2020 du CSE Central et des Commissions

(48 :10) L'accord mis en place prévoit 4 réunions par an du CSE central, rappelle **Mme FRICOT**. Evidemment, en fonction de l'actualité, des réunions extraordinaires pourront être organisées. **Mme BECHT** propose aux élus d'accoler les réunions des commissions le matin des jours de CSE Central afin de faciliter l'organisation des élus notamment au niveau des déplacements. Un point plus ou moins long en fonction des besoins sera fait lors de chacune des 4 réunions de CSE Central.

Pour la CSSCT, **Mme GRANGY** demande à la direction les indicateurs sur l'absentéisme et les accidents du travail afin de permettre à cette commission d'être

rapidement opérationnelle en ayant une première image de l'état des lieux sur l'ensemble de l'Ugécam Rhône-Alpes. Ce sera effectivement le travail de cette commission de définir les informations et indicateurs dont elle aura besoin, confirme **Mme BECHT** qui a entendu la demande. **M. BONNET** demande la possibilité d'inviter les membres de CSSCT au CSE Central afin de leur permettre de faire un retour sur cette commission. La CGT voudrait ajouter ce point au Règlement Intérieur, précise **Mme GRANGY**. D'un point de vue légal, le travail de la CSSCT doit être mis à l'ordre du jour d'au moins 4 réunions par an, ajoute **Mme GRANGY**. **Mme BECHT** souhaite que le sujet mis à l'ordre du jour pour la CSSCT soit qualifié plus précisément. Concernant la présence de tous les membres de la commission en séance plénière du CSE Central, cela sera vu dans le Règlement Intérieur, assure **Mme BECHT**.

**Mme FRICOT** propose aux élus 4 dates pour les prochaines réunions. Après accord des élus, les dates suivantes sont validées : le jeudi 2 avril, le lundi 29 juin, le jeudi 24 septembre et le jeudi 10 décembre 2020.

Pour les commissions, la direction et les élus se mettent d'accord pour se retrouver de 10h à 12h pour la première réunion. Si besoin en fonction des sujets, les réunions pourront être avancées à 9h30. Les CSE Centraux sont pour le moment maintenus à 13h30.

**Mme BECHT** rappellera les horaires dans les convocations avec les salles de réunion. Une visioconférence pourrait aussi éventuellement être envisagée, ajoute-t-elle.

## 10) Questions diverses

(1:03:55) Concernant les retards de paie des CDD qui viennent en remplacement, **Mme GIRE-METZER** explique la raison collective liée aux mises à jour de début d'année du logiciel GRH au cours de laquelle aucune action ne peut être réalisée. Malheureusement le problème va se reproduire en février, annonce-t-elle, jusqu'au 7 février les CDD en cours ne pourront pas être payés immédiatement après le remplacement effectué. **Mme GIRE-METZER** en est désolée, le service RH des établissements va étudier chaque cas pour éventuellement, selon l'impact, envisager le paiement exceptionnel d'acomptes, mais aucun bulletin de paie ne pourra être édité. Certains retards de paiement ont été amplifiés à la suite d'absences dans les services concernés, paie et RH, reconnaît **Mme GIRE-METZER**. Elle projette de retravailler avec les services des ressources humaines sur la communication à l'embauche afin de prévenir les futurs employés de ces contraintes, ne permettant pas un paiement au jour de fin de contrat.

**Mme GIRE-METZER** informe les élus du projet de rassemblement des services de paie au niveau des CPAM. L'Ugécam RA est concerné dans le projet à une échéance d'environ 2 ans, cette configuration ne permettra absolument plus un paiement « au fil de l'eau », prévient-elle et obligera à revenir vers d'autres



modalités de paiement des salaires de ces CDD. **Mme GIRE-METZER** a déjà été sollicitée par le Plovier et l'IME les Sources.

(1 :09 :00) Concernant les remboursements de frais **Mme GIRE-METZER** demande plus de précision aux élus. Ce sont des achats pour l'IME les Sources, explicite **Mr SANTIAGO**, qui avait déjà attendu 4 mois pour un achat effectué l'année précédente. Effectivement ces frais ne passent pas au niveau de la paie, contrairement par exemple aux frais de déplacement pour aller en formation. Les délais peuvent aussi être liés à la clôture des comptes en fin d'année où les achats sont arrêtés un temps, explique **Mme BECHT**.

(1 :10 :57) **Mme GRANGY** alerte sur un remboursement de 250€ non effectué depuis 1an concernant **M. BONNET**, pour une avance de frais d'inscription à un congrès. **Mme GIRE-METZER** explique la situation au niveau de la comptabilité. Chaque année la clôture des comptes implique d'arrêter les paiements un temps, notamment les remboursements de frais. Comme pour la partie paie, la comptabilité a changé de logiciel applicatif. Ce nouvel outil a plutôt bien été appréhendé dans la plupart des établissements, mais comme pour la partie paie, le service a rencontré des difficultés au niveau des personnes en charge du traitement comptable des dossiers en particulier sur les remboursements de frais non pris en charge par la paie. Sur la partie isérienne qui pénalisait un peu tous les comptes, un plan d'action renforcé a été mis en place au début du mois de décembre pour essayer de rattraper un certain nombre de choses, informe **Mme GIRE-METZER**. La situation est à jour sur le plan comptable et devrait l'être la semaine prochaine sur le plan bancaire. **Mme GIRE-METZER** salue l'implication du personnel de l'Isère qui met du cœur à l'ouvrage pour redresser la situation en comptabilité mais aussi pour pouvoir payer les fournisseurs et que cela ne pénalise pas le fonctionnement de l'établissement. Comme pour la paie avec le travail sur la communication vis-à-vis des CDDs, **Mme GIRE-METZER** reconnaît un besoin de communication en comptabilité sur la partie des remboursements de frais pour l'ensemble des collaborateurs avec un rappel des modalités de fonctionnement et des circuits à respecter. Le but est de favoriser la rapidité de traitement pour le bénéfice de tous les salariés qui font des avances de frais comme les fournisseurs.

**M. SANTIAGO** revient sur le délai de paiement des salaires des remplaçants en CDD. Cette situation a pour effet une perte de certains remplaçants en particulier au mois de février, la situation de recrutement étant déjà difficile. L'établissement avait réussi à fidéliser des remplaçants qui finalement partent à cause de ce retard de paie. **M. SANTIAGO** alerte entre autres sur le cas de mères célibataires fortement impactées et demande au siège une solution particulière d'aide pour les cas les plus fragiles. **Mme GIRE-METZER** insiste sur la contrainte connue des obligations annuelles de mises à jour des logiciels au mois de janvier et cette année aussi en février, mais rappelle la possibilité de gérer au cas par cas les situations les plus précaires. Les acomptes doivent cependant rester exceptionnels car créent une charge de travail supplémentaire et sont propices à des erreurs en comptabilité. **Mme VALLAT** comprend la situation de l'Ugécam mais ne trouve pas acceptable que ce fonctionnement comptable puisse être un facteur aggravant au niveau de la précarité des salariés. Ces problèmes de grandes fragilités sont relayés par le service RH et pris en compte au cas par cas, rassure **Mme GIRE-METZER**, mais ne peut avoir une politique globale dans ce sens-là.

Malheureusement le problème existe et est signalé depuis des années sans que rien ne soit fait, regrette **Mme GRANGY** et demande une anticipation. C'est déjà fait, répond **Mme GIRE-METZER**. Après une situation très difficile à la mise en place du logiciel, surtout en Isère et en Savoie, la direction a mieux géré la mise à jour régulière de janvier mais cette année la mise à jour de février n'était pas anticipable, se défend **Mme GIRE-METZER**. Elle s'engage à gérer au plus vite les situations les plus fragiles et priorisera le paiement des salaires de début janvier. Le paiement des salaires reste tout de même bien de la responsabilité de l'employeur conclut **Mme GRANGY**.

(1 :20 :25) Les élus souhaiteraient avoir des informations concernant les recrutements des cadres de santé du Val Rosay et au niveau de la direction des établissements du pôle médico-social, relaie **Mme GRANGY**.

Au niveau des directeurs des établissements médico-sociaux, Mme Muriel STEPHANUTO a pris la direction du médico-social et de l'immobilier à compter du mois de novembre, puis une procédure de recrutement a été lancée pour les directeurs de chacun des établissements, reprend **Mme GIRE-METZER** qui n'étant pas présente aux derniers CCE ne sait pas quelles informations avaient déjà été transmises aux élus.

Sur la Drôme, Mme PEREZ DEHAN a pris la fonction de directrice des établissements du Plovier depuis le mois de décembre 2019.

Au niveau de la MAS Violette Germain, le directeur est toujours absent et Mme BOUCHEK assure son remplacement pour le pilotage de l'établissement.

Au niveau de l'IME les Sources, la candidature extérieure de Mme GOT a été retenue pour prendre la direction au 20 janvier 2020.

Sur la Chantourne, Mme Emilie PARUSSINI, précédemment chargée de mission dans l'établissement, a été désignée le 1<sup>er</sup> décembre, mais vient de présenter sa démission. Le processus de recrutement est par conséquent relancé, informe **Mme GIRE-METZER**. Pendant cette période de latence avant de retrouver un directeur, la direction de l'établissement est assurée par Mme STEFANUTO. **Mme GRANGY** marque son étonnement sur une démission si rapidement après la prise de fonction surtout pour une personne connaissant déjà l'établissement. Pour le respect de la personne, il est difficile de donner plus de précision dans le cadre d'une instance collective, répond **Mme BECHT**. L'objectif de la direction est d'avoir un directeur pour l'ITEP qui se projette et se sente bien dans son poste. Mme STEFANUTO a rencontré lundi dernier l'équipe d'encadrement pour leur communiquer ces dernières informations, les rassurer et organiser avec eux cette période de recrutement. Les modalités de fonctionnement avec un directeur non présent à temps plein sur le site ont été expliquées. Un temps collectif avec l'ensemble du personnel est prévu aussi, **Mme BECHT** demande aux élus un peu de réserve en attendant cette réunion. **Mme GIRE-METZER** se rend sur place le lendemain avec Mme STEPHANUTO pour la rencontre avec le personnel de l'établissement, lors du temps d'échange collectif habituel du vendredi, afin de communiquer sur les modalités de pilotage de l'établissement jusqu'à l'arrivée d'un nouveau directeur. **Mme GRANGY** demande où se trouve le bureau de Mme STEPHANUTO. **Mme GIRE-METZER** va réorganiser les bureaux pour lui laisser un bureau attitré au siège, même si sa fonction l'amène évidemment à régulièrement se déplacer sur les différents établissements médico-sociaux ou à des rendez-vous

avec les tutelles, les partenaires, les associations avec lesquelles l'Ugécam est amené à travailler régulièrement.

(1 :28 :10) **Mme GIRE-METZER** termine avec la Buissonnière, où le processus de recrutement a été finalisé la semaine dernière. Mme Claire HAUVILLER, précédemment chargée de mission dans l'établissement va prendre ses fonctions de directrice de l'établissement au 1<sup>er</sup> février 2020. **Mme GIRE-METZER** a profité d'un déplacement sur la Savoie pour participer à une Assemblée Générale du personnel de la Buissonnière et passer l'information en termes de directrice de l'établissement et de la continuité de son fonctionnement.

(1 :29 :24) **Mme GRANGY** remarque ne pas avoir vu de publication en lien avec le recrutement pour la direction de la Chantourne. Effectivement, la direction a choisi dans un premier temps de recontacter les candidatures précédentes, le processus étant encore très récent, reconnaît **Mme GIRE-METZER**.

(1 :30 :16) Lors du dernier CSE Rhône les élus ont reçu quelques informations relatives au manque de cadres de santé depuis plusieurs mois, mais ils ont été très surpris d'apprendre qu'une candidature interne à l'Ugécam n'avait reçu aucune réponse du service RH du Val Rosay, expose **Mme GRANGY**. La personne a d'abord postulé en juillet en externe ne connaissant pas les procédures, puis **Mme GIROUSSE** lui a donné les informations et il a de nouveau postulé mais en interne, il n'a pas eu de réponse. Lors du dernier CSE la direction du Val Rosay a expliqué attendre pour répondre de finir le processus de recrutement, relate **Mme GIROUSSE**. Pour **Mme BECHT**, ce poste n'était pas encore publié en juillet, la candidature a peut-être été faite sur un autre poste sur la coordination des soins, mais cela n'explique pas tout, reconnaît-elle. **Mme GIROUSSE** demande s'il ne faut pas se questionner sur le processus des candidatures en interne car il n'a pas eu de retour. **Mme GIRE-METZER** ne peut répondre sur ce cas précis à « chaud » sans connaître la situation, mais normalement la politique de l'Ugécam est au moins de recevoir en entretien les personnes même si la candidature ne correspond pas, car cela peut être l'occasion d'un bilan professionnel pour la personne ou au moins donner une explication. **Mme GIRE-METZER** va se rapprocher de Mme BASCHERINI pour comprendre ce cas précis. **Mme GIROUSSE** est aussi surprise de ne pas avoir été elle-même contactée au sujet de cette personne qui selon elle avait un bon profil pour être cadre de santé, car il avait déjà eu une expérience de cadre dans une autre structure. Aujourd'hui la personne a démissionné et trouvé un poste de faisant fonction de cadre dans une autre structure. Les élus souhaiteraient comprendre pourquoi cette candidature n'a pas été prise en compte selon les procédures habituelles, insiste **Mme GRANGY**, surtout lorsque l'établissement subit des difficultés de recrutement. La direction va investiguer mais ne remet absolument pas en doute le travail de Mme BASCHERINI, qui semblait elle-même surprise et ne pas avoir connaissance de cette candidature. Dans la procédure normale, les candidats internes sont de toute façon reçus, et chaque personne reçue en entretien à une réponse personnalisée que ce soit une candidature interne ou externe. Pour les autres, un mail général est envoyé stipulant un délai au-delà duquel s'ils n'ont pas été contactés, ils doivent considérer qu'ils ne sont pas retenus sur le poste. Vu le nombre de candidatures reçues, le service RH n'a pas les moyens de répondre personnellement à chacun, explique **Mme BECHT**.

(1 :37 :00) Les recrutements des cadres au Val Rosay sont faits, mais à cause des préavis les prises de fonction ont été reportée aux mois de mars et avril au lieu

du début de l'année comme souhaité et annoncé, reconnaît **Mme GIRE-METZER**,  
qui reconnaît un recrutement difficile pour ces postes.

Le CSE Central prend fin à 15h20.

St-Didier au Mont d'Or le 06/02/2020

Mme ROULLET,  
Secrétaire du CSE Central

